

# Soutien émotif (SÉ)

## CLIENTÈLE

Chaque classe accueille des élèves handicapés généralement par un trouble relevant de la psychopathologie (code 53) ou, selon les besoins individuels, un trouble du spectre de l'autisme (code 50). Les classes sont composées de groupes d'élèves hétérogènes tant au niveau de l'âge que des acquis.

## CARACTÉRISTIQUES

Ces élèves présentent un dysfonctionnement important sur le plan émotif, cognitif ou relationnel en raison de l'intensité des troubles de l'ordre de la psychopathologie et ceci, en dépit de l'aide apportée.

### Quelques manifestations possibles :

Du point de vue des apprentissages :

- Risque important de difficultés ou de retard scolaire
- Disponibilité à l'apprentissage variable (par exemple, selon les moments de la journée ou d'une semaine à l'autre)

Du point de vue du fonctionnement à l'école :

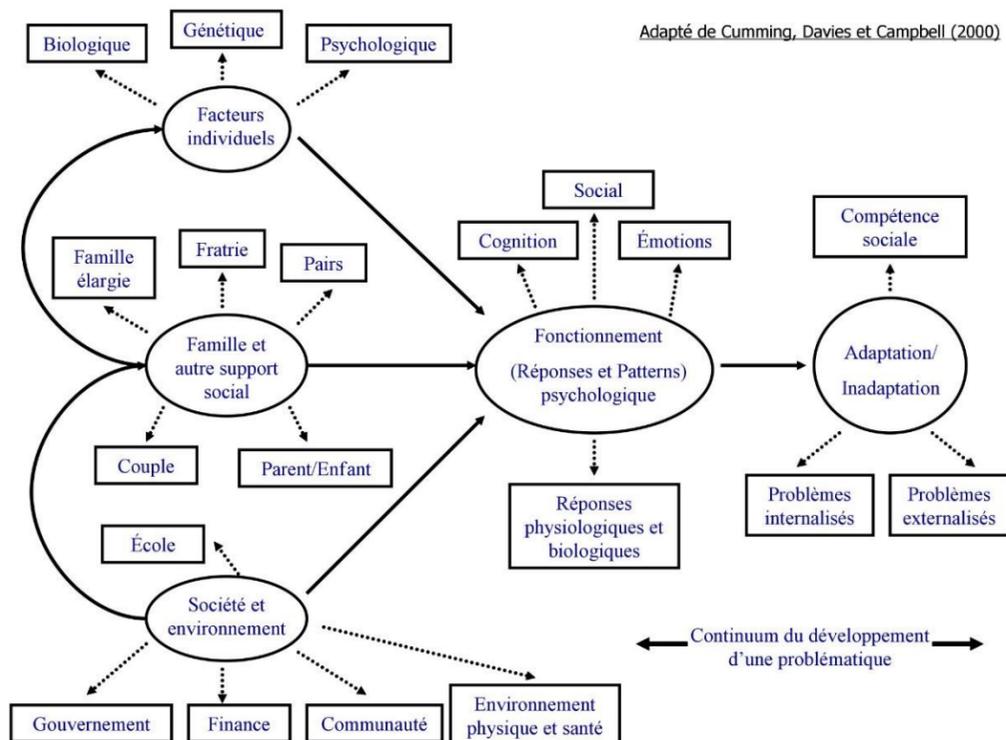
- Comportements pouvant porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique, ou à celle des autres
- Difficultés d'ordre relationnel : risque de marginalisation ou d'isolement
- Difficulté à suivre un horaire scolaire normal
- Absentéisme associé au trouble psychopathologique ou aux hospitalisations

## OBJECTIFS DE LA CLASSE

- Rendre l'élève disponible afin qu'il poursuive sa progression au niveau des apprentissages
- Outiller chaque élève afin qu'il puisse développer des stratégies d'adaptation et d'autorégulation
- Outiller l'élève pour favoriser un retour en classe ordinaire

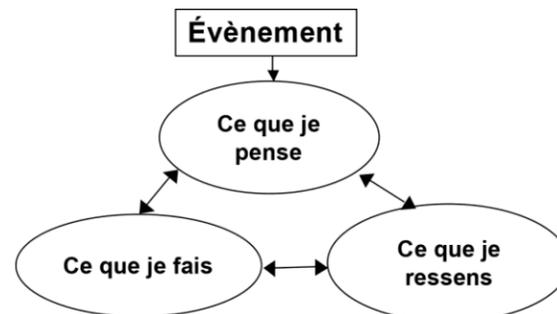
## EXEMPLES D'APPROCHES PRÉCONISÉES

- Écosystémique

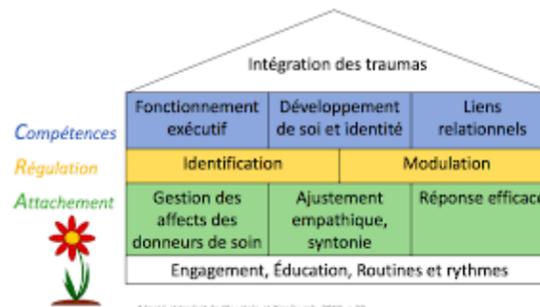


- Modèle d'intervention ITCA

- Cognitivo-comportementale



- Approche axée sur les traumas, modèle ARC (attachement, régulation et compétence)



## ENSEIGNEMENT

- Tout comme pour la classe ordinaire, l'enseignement en classe spécialisée doit respecter les encadrements et les règles prévues pour le temps d'enseignement et l'application des programmes de formation.
- Un enseignement de qualité tenant compte des approches probantes doit être mis de l'avant pour favoriser la réussite éducative de tous les élèves.

## ASPECTS ORGANISATIONNELS

### Les ratios

Au primaire	Au secondaire
Moyenne 5	Moyenne 6
Maximum 7	Maximum 8

(Convention collective du personnel enseignant 8-8.03 et 8-8.04)

Le maximum et la moyenne ne s'appliquent pas à un groupe d'élèves d'une classe spécialisée handicapés (...) en raison de troubles relevant de la psychopathologie, si le Centre de services scolaire fournit du soutien visible autre qu'un enseignant ou une enseignante. (Convention collective du personnel enseignant 8-8.01 F)

### Personnel rattaché à ce type de regroupement

- Enseignante ou enseignant
- TES
- Professionnelle ou professionnel de l'école en soutien selon l'organisation des services complémentaires de l'école
- Conseillère ou conseiller pédagogique en soutien